

## **Fiche d'information légale**

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent communiquer au client dès le début de la relation, lors du premier entretien. Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

### **Statuts légaux et autorités de tutelle**

Agami Family Office est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 10 056 168 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) au titre des activités réglementées suivantes :

- Conseiller en investissements financiers (CIF) enregistrée auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF, 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ;
- Intermédiaire en Assurance (IAS), courtier de type B, de niveau 2, contrôlée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) ;

Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) contrôlée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 4, place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) ;

Agami Family Office est par ailleurs :

- démarcheur financier sous le n° 2102581394HQ ;
- titulaire de la carte professionnelle immobilière délivrée à Paris sous le n° T13052.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF, d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière suffisantes couvrant ses diverses activités, conformément aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances, souscrites auprès de MMA COVEA RISKS pour des montants de 2 500 000 € par sinistre et par an (responsabilité Civile), 115 000 € (garantie financière), et 30 000 € (Garantie Immobilière) sous le n° 114 239 900.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

### **La société Agami Family Office**

SAS au capital de 38 200 €, RCS Paris 494 416 266  
Siège sis 130 rue La Fayette, 75010 Paris

### **Partenaires compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance et autres fournisseurs**

Assureurs : Ageas, Allianz, Axa, CALI Europe, Cardif, Conservateur, Generali, Investlife, La Mondiale, Lombard, Oradea, Natixis Life, Neuflyze Vie, Sogecap, Sogelife, Spirica, Suravenir, Swiss Life, Vie Plus.

Banques, dépositaires, crédit : Axa, Banque Privée 1818, BNP Paribas, BPE, Cholet Dupont, CM CIC, Crédit Agricole, Degroof, Finaveo, Fortis, GE Money Bank, HSBC, ING, JP Morgan, LODH, Natixis, Oddo, Pictet, Rothschild, Swiss Life, Société Générale, UBS.

La dernière mise à jour des noms des partenaires, compagnies et fournisseurs avec lesquels le professionnel a un accord de commissionnement sera communiquée sur simple demande.

## **Rémunération**

Le client est informé que le conseiller s'attachera à délivrer un conseil, dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux dans l'intérêt du client, mais défini comme non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Les différents types de rémunération possibles sont le forfait (1500 €HT par jour), les honoraires (250 €HT par heure pour les Family Officers et les Collaborateurs) et le commissionnement calculé sur un barème dégressif à partir de 0.5% des encours des actifs surveillés.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation (activité de conseil en investissements financiers), le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 100% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

## **Responsabilité sociétale**

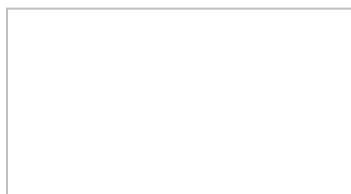
En tant que société socialement responsable, nous nous engageons à limiter l'impression et la remise de documents papiers lorsque ceux-ci peuvent être avantageusement remplacés par des envois électroniques.

## **Différends**

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer les personnes ci-dessous :

- Médiateur compétent dans le cas d'un litige avec une entreprise :
  - médiateur de l'Anacofi au 92, rue d'Amsterdam, 75009 Paris
- Médiateurs compétents dans le cas d'un litige avec un consommateur :
  - pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, médiateur de l'AMF, 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 (<http://www.amf-france.org/Lemediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modes-de-saisine.html>)
  - pour les activités d'assurance : Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 (<http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur>)
  - pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la Consommation, ANM Conso, 62, rue Tiquetonne, 75002 Paris ([www.anmconso.com/anacofi-iobsp](http://www.anmconso.com/anacofi-iobsp), [www.anmconso.com/anacofi-immo](http://www.anmconso.com/anacofi-immo))

Fait à Paris, le



www.agami.com | Web  
130 rue La Fayette, 75010 Paris | Siège social  
01 76 74 74 00 | Téléphone  
contact@agami.com | Email

